

date de dépôt : 07 décembre 2023

demandeur : Monsieur ELDIN Christophe

pour : Division en vue de construire : un lot A (339 m²)

adresse terrain : lieu-dit Les Salelles, à Saint-Maurice-d'Ibie (07170)

Commune de Saint-Maurice-d'Ibie

**ARRÊTÉ N°
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Maurice-d'Ibie**

Le maire de Saint-Maurice-d'Ibie,

Vu la déclaration préalable présentée le 07 décembre 2023 par Monsieur ELDIN Christophe demeurant 12 RUE des Couradous, Saint-Maurice-d'Ibie (07170);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Division en vue de construire : un lot A (339 m²) ;
- * sur un terrain situé lieu-dit Les Salelles, à Saint-Maurice-d'Ibie (07170) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 12 Avril 2019 ;

Considérant que le projet se situe en zone Ap au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme susvisé, zone correspondant à des secteurs à protéger pour des raisons paysagères ;

Considérant l'article 1.1.2 du règlement du PLU en vigueur, qui conditionne les occupations et utilisations du sol de cette zone, et dont les constructions nouvelles à usage d'habitation ne sont pas autorisées ;

Considérant que ce projet porte sur la division d'un lot (339 m²) en vue de construire ;

**ARRÊTÉ
Article Unique**

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Saint Maurice d'Ibie

A
Le 21 DEC. 2023

Le maire.

Pierre-Henri CHANAL
Maire



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.